

Note 21:06

Date : 4 février 2021

Destinataires : Associations locales, provinciales et fédérées

Expéditeur : David Robinson, directeur général

Objet : **Université Laurentienne**

L'Université Laurentienne a demandé la protection judiciaire en vertu de la *Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies* (LACC) le 1^{er} février.

C'est, à notre connaissance, la première fois qu'une université publique demande et obtient la protection des tribunaux pour insolvabilité. L'Université Quest, un établissement privé dont le personnel académique est affilié à la Federation of Post-Secondary Educators of BC a mis la procédure en vertu de la LACC en œuvre l'an dernier.

L'ordonnance judiciaire met en branle une procédure selon laquelle l'ensemble des créanciers et des parties prenantes, y compris l'Association des professeures et professeurs de l'Université Laurentienne (APPUL) et les autres syndicats sur le campus, entreprendront la négociation d'un plan visant à assurer la stabilité financière de l'établissement.

Depuis de nombreuses années, nos collègues de l'Université Laurentienne souffrent sous le poids d'une mauvaise gestion. L'APPUL a plus de 100 dossiers de grief actifs ainsi qu'une plainte de pratique déloyale de travail en instance. Par ailleurs, l'ACPPU a récemment accepté d'assumer les frais juridiques d'un contrôle judiciaire de la *Loi sur l'Université Laurentienne* à la suite de violations de la gouvernance collégiale.

Cette situation est attribuable à plusieurs facteurs, dont l'absence de transparence et de gouvernance responsable de la part de l'administration, une mauvaise gestion financière, les coupes récentes effectuées par le gouvernement ontarien, et l'érosion constante du financement public de l'éducation postsecondaire au fil des ans. Il est primordial que le processus de restructuration à venir veille à protéger les membres de l'APPUL – pour l'accès du personnel enseignant, des effectifs étudiants, des Autochtones et de la minorité francophone à l'éducation postsecondaire dans le nord de l'Ontario.

L'ACPPU aidera l'APPUL à bénéficier du soutien juridique, financier, politique et en matière de communications dont elle a besoin pour faire en sorte que l'issue de la restructuration sous

supervision judiciaire soit la meilleure possible, tout en exigeant des comptes de la haute direction pour sa mauvaise gestion financière.

Avec l'aide financière de l'ACPPU, l'APPUL a retenu les services du cabinet Goldblatt Partners LLP pour son expertise à soutenir les travailleuses et travailleurs dans des contextes semblables, en particulier dans celui de l'insolvabilité d'Air Canada.

Toutefois, pour que la meilleure issue se concrétise, il faudra exercer des pressions politiques. L'Union des associations de professeurs des universités de l'Ontario (OCUFA) exhortera le gouvernement provincial à intervenir. L'ACPPU pressera le gouvernement fédéral d'accroître son soutien à l'Université Laurentienne pour son apport essentiel à l'éducation des membres de la minorité francophone et des Autochtones. Nous aiderons l'APPUL à réclamer des comptes à l'administration et contribuerons à amplifier les efforts de l'APPUL et de l'OCUFA à l'échelle provinciale pour faire en sorte qu'au terme de cette crise, l'Université soit dotée d'une gouvernance collégiale renforcée et d'un financement public accru et prévisible.

L'ACPPU continuera de tenir ses membres au fait de la situation et des occasions d'exprimer leur solidarité.